



# Stanstead

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
VILLE DE STANSTEAD**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis qu'un requérant a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2020-10, laquelle concerne le lot 5 075 889 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, situé au 535, rue Dufferin.

La demande consiste à autoriser deux enseignes de type bannière en vinyle souple de 5,55 mètres carrés chacune alors que ce type d'enseigne est prohibé par l'article 11.5 intitulé "Enseignes interdites" du Règlement de zonage no 2012-URB-02 et que l'article 11.10 intitulé "Normes diverses pour les enseignes par zone" stipule que la superficie maximale d'une enseigne est de 2 mètres carrés.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 9 novembre 2020, à 19 heures au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 28 octobre 2020.

**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et greffier